

RAPPORT ANNUEL

2017



Ont contribué à l'élaboration de ce rapport



M. Jean Marbehant (Président Fediex)
Mmes M. De Marrez et V. Calozet (Fediex)
MM. M. Calozet, B. Lussis, O. Pilate et A. Sneessens (Fediex)
M. J.P. Liebaert (Confédération de la Construction)



Editeur responsable
Michel Calozet

Mise en page
www.imagesdemarc.be

Photos
Emmanuel Crooy, Iris Haidau, Damien Lamarche, Fediex

Photo de couverture
Emmanuel Crooy

Traduction
Dynamics Translations, Fleur De Grauwe

Imprimé sur papier respectueux de l'environnement.



Chers Collègues,

Nous voici en avril, portant notre regard sur les principales activités de notre secteur durant l'année dernière. Une année de légère croissance tant dans les secteurs de la construction que celui du génie civil. Croissance qui devrait d'ailleurs s'amplifier en 2018. L'année dernière, ce fut aussi pour notre fédération l'entrée en vigueur du CODT, avec dorénavant la possibilité de mener conjointement une demande de modification de plan de secteur et une demande de permis unique visant l'extraction d'une carrière. Le CODT introduit également une différence de régime de compensation entre les modifications de plan de secteur pour une dépendance ou pour la création ou l'extension d'une zone d'extraction. Ce fut également une année très chargée dans les domaines social et technique.

L'année 2017 a cependant été tout à fait exceptionnelle pour notre fédération car Fediex a célébré tout au long de l'année ses 75 ans ! Ce bel anniversaire a été l'occasion d'organiser trois journées de travail sur sites, placées sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi, et une soirée de gala rassemblant tout notre secteur et l'ensemble de nos partenaires.

Sous l'impulsion de son président Michel Evrard, la Commission Communication de Fediex a piloté un séminaire sur les techniques de pointe au service de l'environnement et du voisinage (avril 2017) ; un séminaire sur la nature et la biodiversité (juin 2017) et un séminaire sur l'industrie minérale et ses produits (octobre 2017). Au total, plus de 500 participants ont suivi ces travaux.

Enfin, le palais BOZAR a réuni 400 personnes pour une grande soirée de retrouvaille, de célébration et de festivités en présence notamment de la Ministre fédérale Marie-Christine Marghem et du Ministre Président de la Région wallonne Willy Borsus.

Avoir 75 ans, c'est une belle histoire, mais repartir de l'avant pour une autre nouvelle période avec de grands projets, cela sera la tâche enthousiaste du nouveau Conseil d'Administration de Fediex, qui sera élu à l'occasion de notre assemblée générale de ce mois

d'avril 2018. Je souhaite bonne chance à cette nouvelle équipe. Je tiens aussi à remercier Michel et son équipe pour la formidable collaboration que nous avons pu avoir ensemble ces six dernières années, à votre service !

Très cordialement,

Jean Marbehant
Président



© Emmanuel Crooij



Contexte économique

Fediex a décidé de collaborer avec l'UCL (Earth and Life Institute – Dr Ignace Adant) pour la réalisation de la partie statistique de ses rapports annuels.

La volonté de Fediex est de pouvoir ainsi disposer annuellement d'une base statistique complétée d'une approche économique permettant de replacer les données microéconomiques du secteur extractif dans un contexte macroéconomique.

Ce premier rapport fera l'objet d'une diffusion spécifique prévue en octobre 2018.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL*

L'économie belge a connu une légère accélération de la croissance en 2017 (+1,7%, selon les estimations de l'ICN,

contre 1,5% en 2016). Cette accélération a toutefois été moins prononcée que dans la Zone Euro où elle a gagné un demi pourcent, pour afficher un taux de croissance de 2,3% plus élevé qu'en Belgique.

L'économie belge n'a certes toujours pas renoué avec un taux de croissance supérieur à 2% par an, comme elle a souvent connu avant l'éclatement de la crise économique et financière de 2008 mais elle est loin de réaliser de mauvaises performances pour autant. Avec une croissance attendue de l'ordre de 1,8% en 2018, le BfP indique en effet que l'économie belge affiche sur l'ensemble de la période 2017-2018, une progression supérieure à son potentiel de croissance (estimé à $\pm 1,4\%$ l'an par le BfP).

En outre, la croissance économique

belge apparaît pour l'heure largement créatrice d'emplois et favorables aux investissements. L'économie belge a en effet créé plus de 60.000 emplois en 2017 et le BfP s'attend à une nouvelle hausse de près de 60.000 unités en 2018. Ces créations d'emploi permettent un net recul du taux de chômage : passé de 8,5% en 2015 à 7,2% en 2017 il devrait s'établir à 6,7% en 2018. Dans le même temps, les investissements progressent aussi en Belgique (+5% en 2017¹ et +4,3% en 2018).

LA CONJONCTURE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2017*

L'emploi salarié « construction »

¹ Après correction des chiffres bruts visant à neutraliser l'effet de certains investissements correspondant en fait à des importations de la part de quelques grandes multinationales.

soumis à la sécurité sociale belge a enfin renoué avec la croissance en 2017 (+0,7% après avoir reculé de 17.000 unités au cours de la période 2012-2016). Cette reprise de l'emploi est directement liée à une conjoncture porteuse pour la construction comme le montrent d'ailleurs différents indicateurs conjoncturels en lien avec la construction. En 2017, l'indicateur de confiance des entreprises et la durée d'activité assurée par leur carnet de commande ont en effet tous deux affiché un niveau moyen supérieur à celui observé en 2016.

Le détail du bilan de la construction fait encore largement défaut. Toutefois, il est d'ores et déjà clair que le volume de travaux a assez sensiblement progressé en 2017 (+2,5% selon Euroconstruct²), essentiellement au niveau du génie civil et de la rénovation.

LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Le nombre de nouveaux logements autorisés en 2017 a connu un certain recul (-2,2%), après la nette progression enregistrée en 2016 (+11,5%). Un recul plus important était en fait attendu dans la mesure où les chiffres 2017 devaient perdre le soutien dont ils avaient bénéficié en 2016, c.-à-d. une accélération de la demande avant le renforcement des exigences de performances énergétiques intervenues en Flandre au 1^{er} janvier 2016³. La réalité semble avoir été légèrement différente. Le nouveau renforcement des exigences de performances énergétiques applicable aux demandes de permis de bâtir introduites en Flandre après le 1^{er} janvier 2018 a en effet à nouveau donné lieu à un phénomène d'accélération temporaire de la demande. Et, se reflétant plus rapidement que le précédent dans les chiffres, il a permis de limiter le recul du nombre de nouveaux logements autorisés en 2017. Quoi qu'il en soit, l'achèvement des logements autorisés en 2016 combiné à un recul finalement limité du nombre de logements

autorisés en 2017 a donné lieu à une progression des activités liées à la construction de logements neufs (de l'ordre de 2% selon Euroconstruct).

La rénovation a, pour sa part, bénéficié du volume d'activité temporairement généré par les modalités de phasing out de certaines mesures de soutien à l'isolation des toits en Flandre. De très nombreux travaux ont en effet été commandés fin 2016 pour exécution en 2017, ce qui permettait aux ménages donneurs d'ordres d'encore bénéficier d'un avantage fiscal lié à l'exécution de ces travaux. Ce soutien combiné à la dynamique de croissance habituelle de ce segment⁴, a permis à la rénovation résidentielle de progresser de près de 3%, selon Euroconstruct.

LE BÂTIMENT NON RÉSIDENTIEL

Dans un contexte de croissance économique légèrement plus favorable, la rénovation de bâtiments non résidentiels a poursuivi son développement sur la base de sa dynamique de croissance habituelle. Celle-ci est, elle aussi, liée à un parc toujours plus étendu et visant une qualité toujours plus élevée.

La demande spécifique de travaux visant une meilleure sécurisation de divers bâtiments non résidentiels apparue à la suite des attentats de Paris, fin 2015, puis de Bruxelles en mars 2016 n'a par contre pas

² 84^{ème} conférence Euroconstruct, novembre 2017

³ Ces exigences plus sévères s'appliquant aux dossiers introduits à partir du 1^{er} janvier 2016, a donné lieu à un afflux de demandes de permis au cours des derniers mois de 2015. Celles-ci ont ensuite été à la base de très nombreuses autorisations de bâtir délivrées au cours des premiers mois de 2016.

⁴ Pour rappel, cette dynamique est liée à un parc de logements toujours plus étendu et à des standards de qualité toujours plus élevés, notamment en lien avec l'amélioration des performances énergétiques.





autant soutenu la rénovation qu'en 2016. Au total, la rénovation de bâtiments non résidentiels a progressé de l'ordre de 3% en 2017, selon Euroconstruct.

La construction de nouveaux bâtiments non résidentiels a par contre souffert de deux évolutions défavorables. La première est liée au projet « Scholen van morgen »⁵, qui quasi totalement achevé a généré nettement moins de travaux qu'en 2016. L'autre provient du volume de bâtiments non résidentiels autorisé en 2016, en baisse de 5%. Dans ces conditions, la construction de nouveaux bâtiments non résidentiels a reculé de l'ordre de 1% en 2017, selon Euroconstruct.

GÉNIE CIVIL

Le génie civil a bénéficié de deux facteurs favorables en 2017. L'intensification des investissements des pouvoirs locaux dans la perspective des élections communales de 2018 est clairement l'un de ces facteurs. Le démarrage de travaux liés à deux grands

chantiers (le projet routier « Oosterweelverbinding »⁶ et l'écluse de Terneuzen) forme l'autre facteur favorable à l'évolution du génie civil en 2017. Dans ces conditions, Euroconstruct estime qu'il a progressé de l'ordre de 7% en 2017.

LA CONJONCTURE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION EN 2018*

Les appréciations conjoncturelles données par les entrepreneurs de construction au cours des premiers mois de 2018 font apparaître un sentiment qui reste favorable. On note en effet une quasi égalité entre les appréciations optimistes et pessimistes alors que ces dernières apparaissaient majoritaires depuis plusieurs années.

Le carnet de commandes des entreprises de construction apparaît aussi mieux rempli début 2018 qu'il ne l'était un an plus tôt. Au cours du premier trimestre, il leur assurait ainsi en moyenne 5,9 mois d'activité contre 5,7 et 5,5 à pareille époque, respectivement en 2017 et en 2016.

⁵ Un projet de Partenariat Public Privé concernant la construction de 165 écoles en Région flamande, pour l'essentiel au cours des années 2015-2016.

⁶ <https://www.oosterweelverbinding.be/oosterweel-link>

Dans ces conditions, la construction peut vraisemblablement tabler sur une nouvelle progression (de l'ordre de 3,5%, selon Euroconstruct) en 2018, même si diverses incertitudes subsistent quant à l'ampleur et l'origine précise de cette progression.

LE BÂTIMENT RÉSIDENTIEL

Le phénomène, déjà évoqué, d'accélération temporaire de la demande en lien avec le renforcement 2018 des exigences de performances énergétiques en Flandre est clairement de nature à soutenir la construction de logements neufs en 2018.

L'ampleur et le timing précis de ce phénomène restent encore mal cernés. Le fait qu'il semble être apparu plus rapidement dans les chiffres ne signifie en effet pas nécessairement qu'il soit plus marqué ou plus précoce que les précédents. Il ne faut en effet pas perdre de vue que la Flandre est passée à une procédure électronique de traitement des permis de bâtir, laquelle pourrait affecter la comparaison des chiffres 2017 avec ceux des années précédentes.

Quoi qu'il en soit, il semble acquis que la construction de logements neufs peut tabler sur une nette progression en 2018. En ne considérant un effet «PEB 2018 » d'une intensité ne correspondant qu'à 75% du précédent (« PEB 2016 »), Euroconstruct table en effet sur une croissance de l'ordre de 4% pour le logement neuf en 2018.

Les perspectives restent également positives pour la rénovation. Toujours portée par sa dynamique de croissance, son rythme de progression devrait toutefois être temporairement limité à $\pm 1,5\%$. Elle devrait en effet subir le contrecoup de la disparition de l'avantage fiscal pour l'isolation des toitures en Flandre alors que le phasing out de cette mesure avait au contraire dopé la rénovation en 2017.

LE BÂTIMENT NON RÉSIDENTIEL

La forte volatilité des chiffres liés aux autorisations de bâtir délivrées pour des bâtiments non résidentiels (des variations atteignant parfois 30 ou 40% d'un semestre à

l'autre) reste à la base d'importantes incertitudes pour le non résidentiel neuf en 2018.

Dans ces conditions, le volume des nouveaux bâtiments autorisés en 2017 (+20% par rapport à 2016) n'apparaît pas nécessairement comme un élément suffisant pour assurer une croissance de ces activités. On note d'ailleurs déjà un recul de près de 20% (après corrections des variations saisonnières) des chiffres du dernier trimestre par rapport à la moyenne des trois précédents.

Toutefois, il semble, selon Euroconstruct, que considéré dans son ensemble, le non résidentiel puisse tabler sur une progression d'au moins 2% en 2018, notamment en raison du budget libéré par le gouvernement fédéral pour la rénovation de bâtiments publics en lien avec la justice.

GÉNIE CIVIL

Le génie civil conserve un important potentiel de croissance pour 2018, soutenu par les deux moteurs qui l'ont déjà porté en 2017. Il devrait en effet bénéficier d'un dernier effort d'investissement des pouvoirs locaux en lien avec les élections communales d'octobre 2018. Et il devrait également bénéficier d'une montée en puissance des deux grands chantiers qui ont démarré en 2017 (l'Oosterweel et l'écluse de Terneuzen). Sur cette base, Euroconstruct prévoit une croissance de l'ordre de 10% du génie civil en 2018.

*Textes rédigés dans le cadre de la collaboration avec la Confédération Construction, par M. Jean-Pierre Liebaert, Directeur.



Économie

PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE

Les différentes mesures de compensation prévues par le Gouvernement wallon en janvier et mars 2016 ont été reconduites pour 2017-2018.

Parmi ces mesures, certaines concernent directement ou indirectement le secteur carrier, à savoir la gestion de la question du passage de la frontière franco-belge à 44 tonnes, mesure permettant l'augmentation de la MMA, les éco-combis, la mise en place de Comités d'accompagnement dans le cadre des modifications des Plans de secteur, la diminution des taxes communales pesant sur le secteur et la réduction de la contribution de prélèvement.

Le Ministre Di Antonio a validé l'étude de l'IDIT (Institut du Droit International des Transports), qui confirme la position de la Région wallonne du libre passage de la frontière entre la France et la Belgique moyennant le respect des codes de la route français et belge. Rien ne s'oppose plus dès lors au passage de camions de la frontière franco-belge avec des camions dont la MMA est de 44 tonnes.

Avec les différentes autorités concernées, Fediex, par l'intermédiaire d'un de ses membres, la société Hoslet, a procédé ce 19 février 2018 à un test grandeur nature relatif à l'augmentation de la MMA de 44t à 50t. Cet essai a conclu que le projet d'AGW en cours de discussion au sein du Gouvernement wallon pouvait être amendé sans problème sur la ques-

tion de la charge maximale admissible sur le tridem avant rendant le dispositif plus effectif.

Le Gouvernement wallon a confié l'évaluation de l'impact de ces mesures à la société STRATEC. Celle-ci remettra ses conclusions fin 2019. D'ores et déjà le secteur carrier a été confirmé tout comme les secteurs agricole, du bois et des déchets comme fortement impactés par le dispositif du prélèvement kilométrique.

Fediex est membre, en tant que représentant de l'Union Wallonne des Entreprises, du Comité de Pilotage du suivi du prélèvement kilométrique mis en place par le Gouvernement wallon. Il se réunit tous les 2 mois. Il assure notamment le suivi de la mise en œuvre des mesures d'accompa-

gnement décidées par le Gouvernement wallon.

**CHARTER « CARRIÈRES & TRANSPORT »
UPTR/FEDIEX – LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !**

Le 5 juin 2015, Fediex et l'Union Professionnelle du Transport et de la Logistique (UPTR) signaient une Charte « Carrières & Transport ».

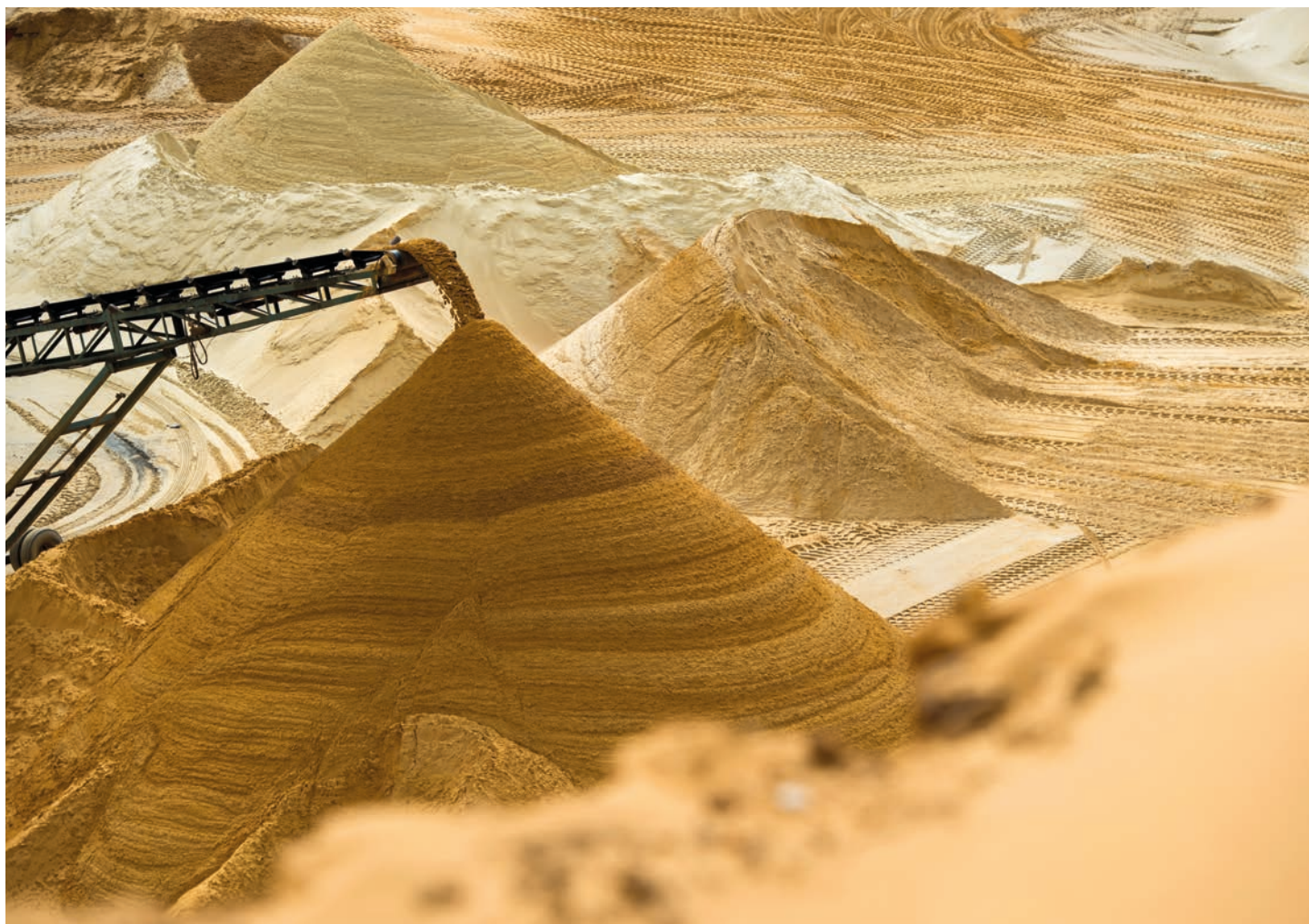
Placée sous le signe de la sécurité, des actions de sensibilisation et des actions concrètes ont été mises en œuvre :

- La réalisation de la première aire de réglage des rétroviseurs en Wallonie sur terrain privé ;
- La réalisation d'un film sur les bonnes pratiques en matière de chargement des granulats.

Ce 7 octobre 2017 a eu lieu la Journée Technique Sécurité sur le thème de la « Circulation, accueil et sécurité des transports externes en carrière » à destination des conseillers en prévention des deux secteurs. (voir point GT Sécurité page 23).

Un projet relatif à l'implémentation de règles de sécurité pour les transporteurs en carrière est en cours d'élaboration. Le but est d'expliquer de manière visuelle et intelligible pour chaque transporteur les règles minimales à absolument respecter pour prévenir des comportements dangereux et ce faisant, prévenir les accidents en carrière.





Aménagement du Territoire et Environnement

CODE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ACCÈS AUX GISEMENTS

Le Code de Développement Territorial (CoDT) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2017. Ce texte contient deux avancées majeures pour le secteur carrier : d'une part, la possibilité de mener conjointement une demande de modification de plan de secteur et une demande de permis et, d'autre part, la distinction entre la zone de dépendance destinée à accueillir les installations fixes (urbanisables) et la zone d'extraction proprement dite (qui ne sera plus soumise à compensation).

Il s'agit de deux simplifications de procédure essentielles et de nature à accélérer le processus de demande de modification de plan de secteur. Cela dit, l'entrée en vigueur du Code n'a, pour l'instant, pas provoqué l'électrochoc escompté sur la vitesse de traitement des dossiers.

Dans ce cadre, le secteur continue de plaider d'une part pour un renforcement des moyens de l'administration pour traiter les dossiers de modification de plan de secteur. Ceci est absolument crucial pour permettre de résorber le retard accumulé sous le CWATUPE et faire face aux nouveaux dossiers qui sont ou seront déposés prochainement sous le CoDT.

D'autre part, le secteur a identifié différents enjeux importants qui nécessiteraient des clarifications : l'application correcte des dispositions transitoires et la clarification de la procédure conjointe plan-permis. La CRAEC s'est saisie du dossier et formulera des recommandations à l'administration et au Gouvernement dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

TERRES EXCAVÉES ET VALORISATION DES DÉCHETS EN ZONE DE DÉPENDANCE D'EXTRACTION

Le Gouvernement wallon a élaboré un projet d'arrêté relatif à la gestion des terres excavées – texte qui a été soumis à consultation notamment

des Pôles environnement, aménagement du territoire et de la CRAEC.

Ce texte introduit un système de contrôle de la qualité et de traçabilité des mouvements des terres excavées. Il modifie également l'arrêté CoDT en ce qui concerne les conditions de regroupement de déchets inertes et de valorisation des terres et cailloux en zone de dépendance d'extraction.

Cet arrêté devrait permettre de mieux contrôler la gestion et la traçabilité des terres excavées dans le respect de la protection et de la gestion rationnelle du sol et du sous-sol.

A priori, la mécanique mise en place est de nature à apporter des garanties environnementales nécessaires pour accueillir des terres extérieures en zone de dépendance d'extraction. Toutefois, le système prévu semble encore relativement lourd et complexe, particulièrement en termes de délais et de moyens à mettre en œuvre par l'administration pour assurer le contrôle.

Le secteur a formulé plusieurs remarques et recommandations qui ont été relayées par les instances consultées. Celles-ci concernaient :

- Le besoin d'une meilleure articulation entre le texte en projet et l'AGW favorisant la valorisation de certains déchets du 14 juin 2001 ;
- Les terres de découverte qui constituent un cas particulier de terres excavées – très souvent non polluées et réutilisées sur site à des fins de réhabilitation ou soumises à la législation relative aux déchets d'extraction. La proposition du secteur est de prendre en compte ces particularités dans l'application du système mis en place afin d'éviter des charges administratives redondantes ou inutiles ;
- La création d'une rubrique spécifique à la valorisation des terres et cailloux en zone de dépendance d'extraction. Il est essentiel que cette opération soit soumise à permis et encadrée. Néanmoins, le seuil distinguant la classe 2 ~~et~~ d'une classe 1, proposé à 100.000 m³, paraît excessi-

vement bas. La proposition du secteur, soutenue par la CRAEC et le Pôle environnement, était de relever cette limite à 1.000.000 m³ ;

- Le fait que la valorisation des terres et cailloux en zone de prévention de captage ne devrait pas être interdite de facto mais encadrée par une étude d'incidences sur l'environnement.

A l'heure d'écrire ces lignes, le projet d'arrêté n'a pas encore fait l'objet d'une approbation finale par le Gouvernement wallon. Moyennant la prise en compte des remarques formulées par les Pôles et la CRAEC, l'entrée en vigueur de cet arrêté pourrait apporter une plus grande sécurité environnementale et juridique à la valorisation des terres excavées tant en carrière qu'en dehors de celles-ci.

GESTION DES EAUX USÉES INDUSTRIELLES

Le Gouvernement wallon avait adopté en mars 2016 un arrêté précisant les obligations des redevables en matière de suivi des rejets d'eaux usées industrielles ainsi que les dérogations possibles à ce régime. Ce texte précisait en outre les règles de fonctionnement en matière de contrôle et de prélèvement des échantillons.

Le cas des carrières est cependant particulier. La plupart des eaux rejetées sont des mélanges d'eaux de pluie, d'eaux de ruissellement et d'eaux souterraines (lorsque l'exploitation a lieu sous le niveau de la nappe). La manière dont la charge polluante attribuable à l'activité de la carrière est calculée ne peut être faite de la même manière que pour une autre industrie. Par exemple, les concentrations d'azote et de phosphore, parfois élevées dans certains rejets, ne sont pas influencées par l'extraction mais bien par les activités environnantes.

Une circulaire administrative, discutée entre Fediex et l'Administration, a permis de clarifier cette situation et est d'application depuis le début de l'année 2017. Elle permet une meilleure application du principe du pollueur-payeur. Une évaluation de cette circulaire devra être réalisée dans le courant 2018.

CARRIÈRES ET MONDE AGRICOLE : UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Fedieux et la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) ont fêté en 2017 les 10 ans de leur Charte de bonne cohabitation. A cette occasion, le comité de concertation a développé un projet visant à améliorer les synergies entre les actions biodiversité mises en œuvre dans les carrières (notamment dans le cadre du projet LIFE in Quarries) et celles développées dans la zone agricole (mesures agro-environnementales). Ce projet a été lancé lors du séminaire du 23 juin 2017 consacré au lien entre l'activité extractive, la nature et la biodiversité.

Ce projet a connu des avancées très intéressantes. Une étude confiée dans le cadre de ce projet au département Agro-Bio-Tech de l'Université de Liège a permis d'analyser le potentiel de développement de la biodiversité sur les parcelles agricoles en lien avec 6 sites d'extraction choisis pour leur caractère exemplatif.

L'étude identifie pour chaque carrière des groupes cohérents d'espèces ou d'habitats sur base de leurs exigences écologiques : espèces liées aux grands plans d'eau (triton crêté par ex.) ou plans d'eaux pionniers (crapaud calamite), aux milieux rocheux (lézard des murailles), aux talus meubles (hirondelle de rivage), aux prairies et aux pelouses sèches ou humides, et les espèces qui se reproduisent en carrière et trouvent leur alimentation dans la zone agricole (ex. chauves-souris, hiboux Grand-Duc, ...).

L'étude propose de développer des éléments de connexion linéaires ou de type « stepping stones » au sein des zones agricoles qui permettraient de relier, soit deux carrières distantes de quelques kilomètres, soit une carrière et une zone biologiquement intéressante (zone Natura 2000, site de grand intérêt biologique, ...).

Les mesures proposées sont nombreuses : développement de bandes de hautes herbes (favorables au crapaud calamite), maintien de sols nus sur certains talus (pour les abeilles solitaires), développement de prai-

ries naturelles, maintien de bandes refuges non fauchées, limitation des intrants, etc.

La mise en œuvre de ces mesures dépend maintenant essentiellement de la volonté des agriculteurs de s'impliquer dans cette démarche. Le projet est réalisé en étroite collaboration avec Natagriwal, chargé de promouvoir les mesures agro-environnementales auprès des agriculteurs.

ACCORD DE BRANCHE ÉNERGIE/CO₂

Le secteur carrier s'est engagé dans un accord de branche de « 2^{ème} génération » jusqu'en fin 2020. Les engagements pris par les 20 sites participant au projet en 2015 sont d'améliorer l'efficacité énergétique de 10,01% et l'indice d'amélioration des émissions de CO₂ de 9,80% entre 2005 et 2020.

Le rapport d'avancement, portant sur les données de 2016, montre que les objectifs sont déjà dépassés et atteignent des valeurs respectivement de 12,99% et 12,90%.

Il est à noter qu'alors que l'objectif final est dépassé et que bien que plusieurs sites aient déjà atteint leur objectif individuel, la marge de progression pour encore améliorer ces indices est toujours bien présente.

En effet, l'amélioration importante constatée pour l'année 2015 et confirmée par les chiffres de 2016 provient essentiellement



du fait que les plus « gros consommateurs » de la Fediex ont poursuivi l'optimisation de leurs procédés de fabrication en plus de la mise en œuvre par tous les sites d'une partie des pistes d'améliorations potentielles relevées lors de leur audit approfondi.

En 2016, 9 pistes d'améliorations, dont 5 d'entre elles n'étaient pas reprises dans le plan d'actions élaboré lors de l'audit énergétique approfondi, ont été mises en œuvre pour un montant d'investissement total de 2.154.590 €.

PROJET LIFE in Quarries

Le projet **LIFE in Quarries** rassemble des scientifiques et le secteur carrier autour de l'objectif commun de développer une gestion de la biodiversité s'inscrivant dans l'activité journalière d'une carrière.

A ce stade, 15 sociétés ouvrent les portes de 24 carrières en activité et consacrent du temps à ce projet pour une durée de 5 ans (2015-2020) structurée en différentes phases, afin de révéler et confirmer le caractère démonstratif du projet :

- Une première phase (2016-2018), visant à définir, tester et valider les bonnes pratiques dans **14 carrières pilotes**, termine sa première année d'actions concrètes de conservation ;

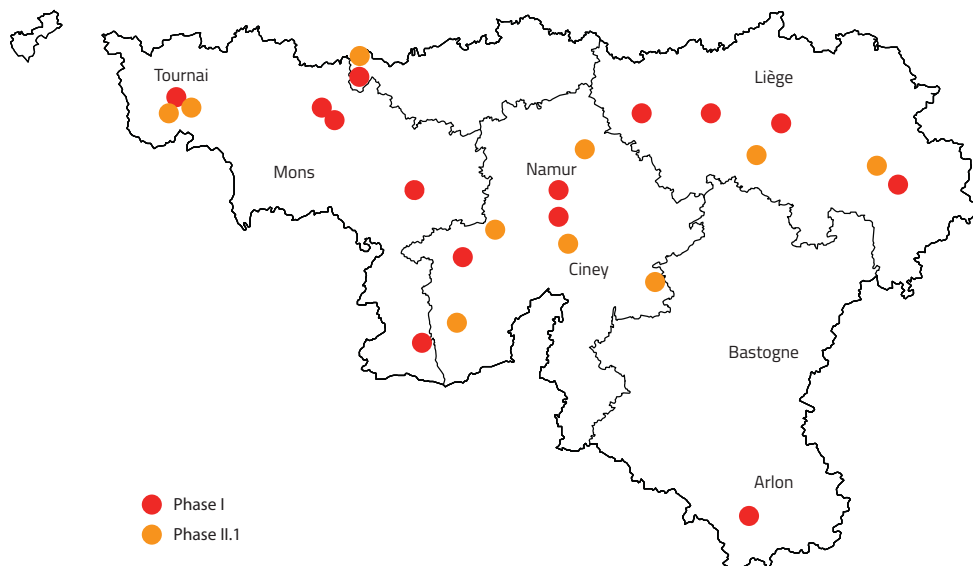
- La deuxième phase du projet (2017-2020), visant à prouver la répliquabilité des actions dans **10 carrières supplémentaires**, est en cours de finalisation des discussions sur les plans d'actions proposés par les naturalistes sur base des inventaires biologiques réalisés en 2017 ;

- Une troisième phase (2019-2020) permettra d'accueillir des carrières supplémentaires et de diffuser les bonnes pratiques à l'échelle européenne.

LES ACTIONS SE MULTIPLIENT SUR LE TERRAIN

Les actions de conservation, en cours de réalisation sur les 14 sites de la phase I depuis 2016, présentent un bilan positif avec des objectifs déjà largement dépassés. L'année 2018 se focalisera sur la continuité des plans d'actions avec la nature permanente et les 10 sites phase II.1.

	Réalisé 2017	Objectif LIFE in Quarries
Mares pionnières	193	60
Pelouses pionnières	2,95 ha	6 ha
Falaises meubles	4 pcs	6 pcs
Abris	55 créés	48 créés
Mares permanentes	32 unités	12 unités
Berges en pente douce	130 mètres	200 mètres
Plateformes flottantes	4 pcs	8 pcs



CONCEPT « GESTION DYNAMIQUE DE LA BIODIVERSITÉ »

Le projet LIFE in Quarries se base sur le concept de **gestion dynamique de la biodiversité (GDB)**, visant à optimiser le maintien et le développement du **potentiel biologique** des carrières en activité, tout en garantissant la **sécurité juridique** nécessaire au bon déroulement des opérations d'extraction.

Si le concept est techniquement réaliste sur le plan écologique, moyennant le respect de bonnes pratiques de gestion, **l'enjeu légal** est primordial afin de saisir cette opportunité de co-développement de la biodiversité et

de l'activité industrielle, à la fois intéressant au niveau écologique, économique et sociétal.

Une ambitieuse étude légale a été réalisée par le SERES (UCL) afin d'analyser la compatibilité de ce concept GDB avec les exigences du droit international, européen et wallon. Les résultats de cette étude serviront de base légale à l'élaboration d'engagements à long-terme sous forme de chartes entre les carrières participantes et le DNE. Ces chartes permettront d'assurer la pérennité des actions de conservation sur une durée de 15 ans, en matière de gestion et de suivi de la nature pionnière, mais aussi pour le maintien de la nature permanente.



FORMER À UNE GESTION AUTONOME DE LA « BIODIVERSITÉ »

Le projet LIFE étant limité dans le temps, il est primordial d'anticiper la continuité des actions grâce à une prise en main progressive de la gestion de la biodiversité par les carriers participants. Pour ce faire, une série de modules de formation ont été organisés pour différents publics :

- **Module « management »** : courte formation de sensibilisation donnée par le Prof. Grégory Mahy (ULg-Gembloux) ;
- **Module « responsables environnement et/ou d'exploitation des carrières »** avec un module en deux parties (2x2 jours) : théorique (15-16 mai 2017) et pratique (12-13 juin 2017) ;
- **Module « personnels de terrain »** qui sera donné en 2018 sur les sites participants.





Social

FORMATIONS SECTORIELLES

Les membres de FedieX sont régulièrement sensibilisés à l'importance de réaliser des formations pour répondre aux obligations légales en matière de formations. Ils continuent à bénéficier de l'offre en matière de formations du CEFOMEPI, le centre de formation du secteur du petit granit - pierre bleue de Belgique (SCP 102.01 et CP 203).

La formation est une compétence tant fédérale que régionale : l'objectif de formation de 1,9% ou de 5 jours interprofessionnels relève du fédéral, tandis que les aides à la formation continue relèvent du régional. Parmi les dispositifs régionaux, on retrouve les chèques-formation, le crédit-adaptation, le tutorat, le plan formation-insertion et le congé-éducation.

Précisons que le congé-éducation a été partiellement régionalisé. La commission sociale s'est tenue à la disposition de ses membres pour les informer des démarches sectorielles que chaque secteur peut entreprendre : il s'agit des formations qui sont organisées pour un secteur d'activité et pour lesquelles une demande de reconnaissance peut être introduite auprès du Président de la commission paritaire compétente.

Le thème de la formation sera en outre abordé lors de la journée Ressources Humaines qui aura lieu en 2018. Ce sera l'occasion d'aborder les obligations légales en matière de formation, la mesure de l'effort de formation via le bilan social, les aides à la formation, la gestion prévisionnelle des compétences, la définition d'un bon plan de

formation, en présence de la FEB et du FOREM, mais également d'employeurs qui pourront témoigner de la pratique sur le terrain.

L'ACTUALITÉ DE LA CCP SOCIALE EN 2017

L'année 2017 a connu une actualité sociale chargée, par les négociations et les réformes qui étaient en cours dans la première moitié de l'année, puis le train d'actualités sociales du 2^{ème} semestre.

Les membres de la CCP Sociale ont été informés trimestriellement par M. David Rozenblum de GSV de tout ce qui a fait la vie sociale de 2017. Que retiendrons-nous sur ce plan ?

ACCORD INTERPROFESSIONNEL 2017-2018 (AIP)

L'accord interprofessionnel 2017-2018 (AIP) conclu le 2 février 2017 comporte 4 **grands objectifs thématiques** : la **norme salariale** fixant la marge maximale de l'évolution des coûts salariaux à 1,1% pour la période 2017-2018, les **prolongations et CCT-cadres pour les RCC et les régimes de fin de carrière, la nouvelle vision de la concertation interprofessionnelle** (numérisation de l'économie et du marché du travail, problématique croissante du burn-out et de l'absentéisme, simplification administrative, paralysie de la mobilité, ..., **l'adaptation au bien-être des allocations sociales et de l'assistance sociale.**

RÉFORME DE LA LOI DE 1996

La loi du 19.03.2017 modifiant la loi du 26.07.1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité (MB 29.03.2017) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Plusieurs modifications de la Loi sur la norme salariale visent à poursuivre les efforts déjà fournis en faveur de l'emploi, et à éliminer le handicap salarial avec les pays voisins (notamment le tax shift qui fait baisser le taux des cotisations de sécurité sociale pour les employeurs à 25% et dont la 2^{ième} phase est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018).

LOI SUR LE TRAVAIL FAISABLE ET MANIABLE

La loi sur le travail faisable et maniable du 05.03.2017 (MB 15.03.2017) comportent des mesures qui sont entrées en vigueur le 1^{er} février 2017 et d'autres qui peuvent être activées au niveau sectoriel : annualisation du temps de travail, relèvement de la limite interne pour la prestation d'heures supplémentaires, création d'une nouvelle possibilité de prester jusqu'à 100 heures supplémentaires volontaires par année, possibilité d'instaurer un régime de télétravail occasionnel encadré légalement, introduction d'un cadre légal pour les horaires flottants, obligation de prévoir 5 jours annuels de formation par équivalent temps plein, pro-

longement des congés pour soins palliatifs et des crédits temps pour raisons de santé, instauration d'un compte épargne-temps, la simplification du travail à temps partiel, ...

LOI DE RELANCE

L'accord du gouvernement fédéral intervenu en été (loi-programme du 25.12.2017 - MB 29.12.2017) reprend des réformes socio-économiques visant à promouvoir l'embauche dont la plupart sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018 : flexi-jobs (extension à d'autres secteurs), réintroduction d'une période d'essai implicite (raccourcissement des délais de préavis durant les 6 premiers d'engagement), starters jobs, cotisation d'activation pour les travailleurs dispensés de prestation, augmentation de la pension minimum pour une carrière complète, introduction d'un nouveau régime de primes bénéficiaires (différent de la CCT90), augmentation des cotisations spéciales sur les pensions complémentaires, suppression du plan de bonus collectif en cas de fermeture d'une entreprise, ...

RÉINTÉGRATION DES MALADES DE LONGUE DURÉE

La réintégration des malades de longue durée est régie par les 2 arrêtés royaux



« Surveillance de santé du 28.10.2016 » et « INAMI du 08.11.2016 » (avec effet au 1^{er} décembre 2016) et par la loi du 20.12.2016 (avec effet au 9 janvier 2017). Cette thématique a été abordée lors de la journée Ressources Humaines de Fedieux du 10 février 2017, animée par la FEB, Galilei et le CESI, et son évolution a régulièrement été abordée lors de la CCP Sociale.

EFFORTS DE FORMATION : CONVERSION DE L'EFFORT DE FORMATION EN JOURS

L'objectif interprofessionnel en matière d'efforts de formation de 1,9% de la masse salariale est converti en 5 jours de formation en moyenne par ETP et par année depuis le 1^{er} janvier 2017 (mesure exécutée par l'AR du 05.12.2017). Il peut être concrétisé de trois façons :

- Par CCT sectorielle prévoyant un effort d'au moins 2 jours en moyenne par année et par ETP et définissant la trajectoire de croissance pour atteindre l'objectif de 5 jours ;
- Ou via un objectif de formation équivalent au niveau actuel, mais exprimé en jours (prolongation CCT sectorielles existantes) ;
- Ou au niveau de l'entreprise via un compte formation individuel, prévoyant un effort qui ne peut être inférieur à 2 jours de formation par an.

En l'absence de CCT sectorielle ou de compte formation, le régime supplétif suivant (=sanction) est prévu : droit individuel à la formation de 2 jours par année par ETP.

Fedieux recommande aux entreprises d'améliorer autant que possible le taux de participation des travailleurs à la formation professionnelle et de remplir le bilan social.

AIDES À L'EMPLOI

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la Région wallonne a appliqué de nouvelles mesures en faveur des groupes cibles et des mesures transitoires associées. Des aides sont prévues pour les employeurs qui engagent un jeune demandeur d'emploi peu ou moyennement qualifié, un chômeur de longue date ou un travailleur âgé de 55 ans et plus, ou qui offrent un premier emploi à des jeunes.



NÉGOCIATIONS SECTORIELLES 2017-2018

L'AIP 2017-2018 et la CCT norme salariale conclu sur base de la réforme de la loi du 26.07.1996 constitue le cadre légal pour les négociations salariales sectorielles.

Pour la période 2017-2018, la marge maximale pour l'évolution du coût salarial est fixée à 1,1% en plus de l'indexation et des augmentations barémiques (CCT n°119 du CNT). Pour pouvoir bien comprendre ce qui entre en ligne de compte dans cette marge salariale, Fediex a organisé une séance d'information à destination des membres des sous-commissions paritaires de la CP 102 (industrie des carrières).

Pour éviter tout dépassement de la marge qui entraîne des amendes administratives, un avis préalable avant toute conclusion de conventions peut être demandé à la Direction Générale des Relations collectives de travail. Chaque convention signée doit en outre être accompagnée d'une attestation démontrant que la norme salariale a été respectée.

Ce sont sur ces bases que les négociations sectorielles 2017-2018 de l'industrie extractive ont pu démarrer. Dans ce cadre, Fediex a assuré un rôle d'information vis-à-vis de ses membres sur l'évolution de la concertation interprofessionnelle et sectorielle, un rôle de coordination entre les sous-commissions paritaires du secteur, ainsi qu'un rôle de guidance pour la préparation des négociations proprement dites.

La tendance générale dans toutes les sous-commissions paritaires de l'industrie extractive (102) a été de prolonger les régimes de prépension et d'augmenter les salaires effectifs et barémiques de 1,1%.

Fediex joue en outre un rôle actif dans les négociations collectives de la SCP 102.09, en collaboration avec M. Alain Sadzot d'Agoria. La réunion introductive a permis de présenter, outre le traditionnel cahier de revendications par les organisations syndicales, les priorités des employeurs qui ont abouti à l'instauration d'un système de neutralisa-

tion de l'effet de la non-application de l'index négatif.

Fediex a également établi un tableau de synthèse des différents accords qui ont été signés au sein du secteur de l'industrie extractive et d'autres secteurs.

RÉFORME DU PAYSAGE DES COMMISSIONS PARITAIRES

Suite au travail d'optimisation des structures des commissions paritaires demandé par le Ministre Peeters en 2016, les membres de la CP 102 ont affirmé leur volonté de s'inscrire dans cette démarche. A cet effet, le Groupe de Travail « GT 102 Réforme du paysage paritaire » a été créé et un programme de travail a été fixé.

Pour préparer ces travaux, Fediex a pris l'initiative d'établir une synthèse comparative du contenu des différentes sous-commissions paritaires de la CP 102 et de certains secteurs connexes (informations générales, conditions de travail et de rémunération et autres avantages).

Avant d'entamer le travail de réflexion, les principes suivants ont été mis en avant : réalisation de la réforme dans un souci de gain, d'efficacité et de temps, prise en compte de la finalité économique et de la rentabilité différente de chaque sous-secteur, absence d'harmonisation automatique des conditions de travail, priorité donnée au rapprochement entre sous-commissions paritaires, ensuite entre Ouvriers et Employés.

La piste de la création d'un tronc commun en CP 102 a ensuite été privilégiée, afin d'y intégrer, dans un premier temps, les matières suivantes : formation, sécurité-santé et innovation. Des analyses comparatives dans ces domaines ont été réalisées par Fediex et les organisations syndicales et seront mises en commun, afin de tirer des conclusions et de définir les prochaines étapes du travail de réforme.



Technique et Sécurité

NORMES ET CERTIFICATIONS

NORMALISATION DES GRANULATS EN EUROPE : ÉTAT DES LIEUX

CEN/TC154

En 2017, les normes-produits pour les granulats ont été soumises au vote formel qui a été positif. Cependant, la Commission Européenne a refusé leur publication au journal officiel, les différentes catégories devant être approuvées par un acte délégué. Selon elle, la stricte application du CPR nécessitait quelques modifications éditoriales.

Le CEN/TC154 a donc poursuivi les modifications éditoriales demandées par la Commission et travaille avec celle-ci pour préparer les éléments d'un acte délégué.

CEN/TC227

Outre les normes-produits, l'EN 13285 (Graves non traitées pour constructions routières), relevant du CEN/TC227, a également été soumise au vote qui est revenu positif mais dont la publication a également été bloquée.

Le CEN/TC227 s'oriente vers une publication en 2018 de la norme sous forme volontaire (non harmonisée) qui ne permettra donc pas de marquage CE.

prNBN - B15-001 2017

En 2017, Fediex a continué à participer aux travaux de la B15001 2017. En ce qui concerne les mesures proposées pour prévenir la réaction alcali-silice, Fediex a insisté sur le fait que l'option la plus praticable est l'usage des valeurs forfaitaires alors

qu'actuellement, un producteur peut déclarer ses granulats comme étant non réactifs (NR) mais posant un problème de responsabilité au cas où la réaction survient quand même. Ce point sera discuté en 2018 au niveau de BE-CERT.

CERTIFICATION BENOR DES GRANULATS

Suite à de vives remarques des membres de Fediex concernant l'adoption de valeurs seuils intermédiaires pour les ions chlorures, BE-CERT travaille sur la déclaration d'une valeur moyenne du pourcentage de chlorures à indiquer dans la DoP. La discussion continue en 2018.

GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ & SÉCURITÉ DE FEDIEX

Comptant 4 réunions et une journée technique pour l'année 2017, le GT Santé & Sécurité a encore joui d'une belle dynamique au sein des membres de Fediex. Ce groupe de travail, lieu de nombreux échanges, permet à chacun d'améliorer la sécurité au sein de ses sites en profitant de cas concrets et des bonnes pratiques mises en place, mais aussi de suivre les avancées législatives (AR) en la matière pour une mise en conformité permanente du secteur, indispensable à toute activité.

SILICE CRISTALLINE ALVÉOLAIRE RESPIRABLE

Tout comme en 2016, les débats ont été plus que jamais intenses à ce sujet en 2017.

Pour rappel, la Commission européenne sur la révision de la Directive agents cancérigènes ou mutagènes au travail (Directive

2004/37/EC) a décidé d'inclure la poussière de silice cristalline respirable générée par un processus industriel. Ce positionnement reflète les opinions du comité tripartite d'avis sur la santé et la sécurité au travail (Etats-Membres, organisations représentatives des employeurs, organisations représentatives des travailleurs). La limite est fixée à $0,1 \text{ mg/m}^3$ (fraction respirable – exposition par travailleur, moyenne sur 8h).

La 4^{ème} révision des seuils des matières dangereuses a été à l'enquête en 2017.

Le seuil proposé par la Belgique (SPF Santé) pour les poussières alvéolaires (Quartz, tripoli, tridynite, cristobalite) est de $0,025 \text{ mg/m}^3$, divisant par quatre le seuil fixé au niveau européen.

Pour contrer ce seuil de $0,025 \text{ mg/m}^3$, un dossier d'objection a été transmis aux membres ; celui-ci n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers. Il a donc été transmis au SPF Santé le 1^{er} décembre 2017.



Ce dossier d'objection a été introduit conjointement par la Confédération Construction, la FEBE et les 6 fédérations suivantes :

- Groupement des sablières ;
- FBB (Fédération belge de la brique) ;
- Febelcem (Fédération belge du ciment) ;
- Fedicer (Fédération de l'industrie céramique) ;
- Fediex (Fédération de l'industrie extractive) ;
- FIV (Fédération de l'industrie du verre).

EVOLUTION DES STATISTIQUES SÉCURITÉ SECTORIELLES

En 2015 et 2016, les statistiques en matière d'accidents de travail ont malheureusement augmenté pour revenir en 2015 au niveau de 2012. Nous constatons cependant une diminution des taux de fréquence et de gravité en 2016, comme le montre le graphique ci-après.



Statistiques sécurité



JOURNÉE TECHNIQUE SÉCURITÉ

Le 27 octobre 2017 a eu lieu la Journée Technique Sécurité, organisée conjointement avec l'UPTR, dont le thème portait sur la « Circulation, accueil et sécurité des transports externes en carrière ». Environ 110 personnes du secteur (carrières et transporteurs) étaient présentes à l'hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines. Le public a montré un réel intérêt pour ces différentes problématiques.

C'est le groupe Lafarge-Holcim et plus particulièrement le site de l'Ermitage (porphyre) qui a accueilli les participants pour la visite de l'après-midi.

Soulignons l'importance de ces journées sectorielles pour la formation continue des conseillers en prévention, d'autant plus que Fediex est reconnue par le SPF Emploi depuis 2014 dans ce cadre.





Communication



2017 : UNE ANNÉE DE FESTIVITÉS PONCTUÉE D'ÉVÉNEMENTS

L'année 2017 fut une année de jubilé. Fediex a fêté dignement ses 75 ans.

L'année fut emmaillée de diverses manifestations placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi sur des thèmes sensibles au secteur. Chaque manifestation était suivie d'une visite de site qui a réuni au total plus de 500 participants.

- Séminaire du 21 avril 2017 chez CCB sur le thème « Les techniques de pointe au service de l'environnement et du voisinage » avec visite du site des carrières de LafargeHolcim et Sagrex ;





- Séminaire du 11 octobre 2017 chez Sibelco en collaboration avec Sagrex et NHM sur le thème « L'industrie minière et ses produits » et visite du site de Mol.

- Séminaire du 23 juin 2017 chez Nelles Frères – Carrière de la Warche sur le thème « La nature et la biodiversité » et visite de site en collaboration avec l'équipe du projet LIFE in Quarries ;





L'année s'est terminée en apothéose avec une soirée de gala qui s'est tenue le 24 novembre 2017 au Bozar en présence de près de 400 personnes. Ce fut l'occasion pour la Ministre M-C. Marghem de remettre aux past Présidents et à notre Administrateur-délégué une distinction honorifique qu'il a plu à Sa Majesté le Roi de leur décerner.

Le Ministre Président de la Région wallonne W. Borsus a souligné l'importance socio-économique du secteur et a partagé avec l'assemblée sa satisfaction de l'évolution

positive du secteur grâce notamment à la politique des partenariats que FedieX a développé depuis 10 ans.



UN NOUVEL OUTIL DE COMMUNICATION À LA DISPOSITION DES MEMBRES

Le séminaire de Sibelco était rehaussé par une exposition sur les produits de nos carrières présents, passés et futurs et leurs utilisations.

Cette exposition sera mise à disposition des membres de Fediex qui le souhaitent mais aussi de nos partenaires. L'exposition se compose de ce qui suit - 8 présentoirs pour les produits suivants :

1. Les sables
2. Les argiles (pierres tendres)
3. Les calcaires & dolomies
4. Les roches dures
5. Les pierres ornementales
6. Les matières du passé
7. Les matières du futur
8. Les minéraux dans la vie de tous les jours

RÉDACTION D'UN OUVRAGE COMMÉMORATIF

Un ouvrage commémoratif a été publié. La préface rédigée par le Président et l'Administrateur-délégué en précise la portée :

« Une association de défense des intérêts économiques et sociaux se crée durant la période d'occupation. Elle répond à la nécessité de constituer un front commun économique fort pour participer aux pourparlers avec les autorités pour éviter les déportations forcées en Allemagne, pour assurer l'approvisionnement des produits contingentés et obtenir des moyens de transport pour maintenir les livraisons au pays. L'union des Producteurs belges de chaux grasses, calcaire et dolomies (UCCD) devient un groupement économique sous la forme juridique d'une société coopérative le 23 juillet 1942.

75 années plus tard le nom a changé, l'UCCD est devenue Fediex en 1989, mais la forme de société coopérative est toujours là. Les membres de l'époque sont toujours présents, mais l'association regroupe aujourd'hui bien d'autres métiers : porphyre, grès, sable, graviers et roches ornementales.

Le contexte est bien évidemment différent. Nous vivons depuis longtemps loin du contexte de guerre de l'époque. Le secteur est resté au cœur du développement économique du pays. Les produits de nos carrières participent à la prospérité du pays, au bien-être des habitants. L'utilisation des matières du riche sous-sol de la Belgique contribuent à construire un avenir plus performant, plus innovant, tout en réduisant l'utilisation des matières premières.

La culture du secteur a évolué profondément : « Pour vivre heureux, vivons cachés » fut sans doute la devise des carriers durant de très longues années. Aujourd'hui le secteur a bien compris que son développement durable nécessitait une étroite collaboration avec les communautés locales, les riverains, les agriculteurs, les producteurs d'eau, les transporteurs, les différentes administrations, les associations de protection de la nature et de l'environnement en général.

Pour accompagner ses membres dans tous ces nouveaux dialogues, Fediex s'est engagée ces dernières années dans des partenariats avec tous ceux qui partagent nos espaces, nos ressources, notre cadre de vie.

Ce recueil célèbre l'anniversaire de notre association en demandant à deux personnalités de porter leur regard sur nos activités.

Celui d'abord de notre histoire. Le Professeur et Historien Vincent Dujardin est parti à la recherche de nos archives, il a rencontré de grands témoins, et nous livre le récit de 75 ans de vie, de défis, de progrès et de développements.

Celui ensuite du photographe Emmanuel Crooy, qui a promené son œil sensible dans les carrières et les installations de chacun de nos membres. Ce n'est pas le regard de l'ingénieur, c'est celui de l'artiste qui découvre des équilibres nouveaux, des ruptures étonnantes, des natures vivantes et des hommes fiers et heureux de leur métier.

A 75 ans, nous avons atteint un âge respectable sans doute, et ces regards différents portés sur nous constituent un beau cadeau. »



**FÉDÉRATION DES INDUSTRIES EXTRACTIVES DE BELGIQUE
VERBOND VAN ONTGINNINGSBEDRIJVEN IN BELGIË**

Rue Edouard Belin, 7 | B-1435 Mont-Saint-Guibert | +32 (0)2 511 61 73 | info@fediex.be
www.fediex.be

